



**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DU LAC SEPT-ÎLES INC.
3309, Chemin du lac Sept-Iles
Saint-Raymond, Q.C. G3L 2S3**

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2007
tenue le 10 août 2008, à 9h30
au Club nautique du lac Sept-Îles

1.- Ouverture de l'assemblée

Denis Cayer, président de l'APLSI informe l'assemblée que 60 membres en règle ont signé le registre des présences. Puisque la présence de 25 membres est requise pour établir le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée générale, il déclare la trente-cinquième assemblée générale annuelle officiellement ouverte.

2.-Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

André Martin, appuyé par Jacques A Bilodeau, propose Denis Cayer pour agir comme président d'assemblée et Michel Fleury comme secrétaire.

Résolu à l'unanimité

3.- Adoption de l'ordre du jour

Alain Bardenet, appuyé par André Martin, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

Résolu à l'unanimité

4.- Procès verbal de la dernière assemblée générale annuelle

Lucien Goulet, appuyé par Gaston Légaré, propose de ne pas faire la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 12 août 2007 étant donné qu'il a été reproduit dans l'Alouette 2008 et également d'accepter le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tel que déposé.

Résolu à l'unanimité

5.- Rapport du Bureau de direction

Denis Cayer souligne, en début de présentation, que les membres des comités et du dernier Bureau de direction de l'APLSI ont encore accompli, au cours de la dernière année un travail digne de mention. Le Bureau de direction s'est réuni à huit (8) reprises et le comité exécutif à deux (2) reprises pour prendre les décisions nécessaires à la bonne marche de l'Association.

En cours d'année Alain Thériault a remis sa démission le 28 octobre et a été remplacé par Pierre Asselin. Claude Plamondon a remis sa démission, quant à lui le 14 février 2008.

Il souligne enfin que JACQUES A. BILODEAU complète **25 ans** de participation à titre de membre du Bureau de direction à différentes fonctions dont celles de 1^{er} vice-président et de responsable du recrutement. Ce succès de longévité est digne de mention et il remercie Jacques A. pour tous les services qu'il a rendus à l'APLSI depuis ce temps.

Parmi les dossiers qui ont requis plus d'attention, il mentionne l'état des installations du Club nautique et le dossier environnement.

Les installations du Club nautique :

En cours d'année, le Bureau de direction a déterminé que les travaux à effectuer en priorité pour assurer la pérennité de nos installations seront réalisés dans l'ordre suivant :

- Le puits artésien, la fosse septique et le champ d'épuration;
- La consolidation des fondations du bâtiment et les corrections au contreventement de la bâtisse;
- La réfection des installations sanitaires et le réseau d'alimentation en eau;
- Le remplacement du bardeau d'asphalte du toit.

Conséquemment le Bureau de direction a décidé de procéder au printemps 2008 au remplacement des installations septiques par un système Bionest et au creusage d'un puits artésien étant donné que l'eau du Club nautique n'était pas potable. Le coût de réalisation de ces travaux est de 43 000.00\$ et les réserves accumulées ont servi à leur financement.

Pour assurer la réalisation des autres travaux prioritaires, le Bureau de direction a convenu :

- de les réaliser, dans la mesure du possible, à même les opérations courantes de l'APLSI;
- s'il est nécessaire d'emprunter pour réaliser des travaux urgents, limiter cet emprunt à 150 000.00\$ et obtenir le cautionnement de la municipalité;
- de limiter le montant de remboursement annuel à 12 000.00\$. Ce montant proviendrait d'une subvention de la municipalité et la balance à même les opérations courantes.

Lors d'une rencontre avec les représentants de la municipalité tenue le 10 juillet dernier :

- A) la municipalité a confirmé son accord pour le cautionner l'APLSI si un emprunt devient nécessaire pour réaliser des travaux urgents. Les conditions de la municipalité liées au cautionnement seraient précisées dans l'éventuel contrat avec l'institution bancaire prêteuse.
- B) le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'octroi d'une subvention municipale équivalente au montant des taxes municipales en échange d'une plus grande accessibilité de la population de Saint-Raymond aux activités et aux installations de l'APLSI. Une entente finale à ce sujet reste à être finalisée.
- C) et advenant la dissolution de l'APLSI, la municipalité demande que nos règlements prévoient, à son article 56, que l'éventuelle assemblée de dissolution

considère celle-ci au même titre qu'un organisme qui poursuit les mêmes objectifs que notre corporation.

Afin de donner suite aux orientations retenues par le Bureau de direction, il est devenu nécessaire de modifier nos règlements et d'y apporter un ajout pour permettre au Bureau de direction de contracter des emprunts. En conséquence, l'assemblée générale spéciale aura au cours de l'avant midi à :

- a) Ratifier la modification de l'article 56 de nos règlements généraux adoptée par le Bureau de direction du 4 août 2008, pour répondre favorablement à la demande de la municipalité advenant la dissolution de notre organisme;
- b) Ratifier le règlement général d'emprunt, adopté également par le Bureau de direction lors de sa réunion du 4 août.

Ce règlement général d'emprunt donne suite à une recommandation de Me Bernard Perron

notaire et membre de l'APLSI qui nous a fait remarquer, suite à l'étude de nos règlements actuels avant de rencontrer la municipalité le 10 juillet, que nous n'avions pas de règlement permettant au Bureau de direction d'emprunter. Il a donc recommandé de remédier à la situation.

Il énumère enfin d'autres décisions ou initiatives prises par le Bureau de direction au cours de la dernière année :

- La rencontre annuelle avec la municipalité le 16 octobre;
- Une rencontre avec les opérateurs de la base d'hydravions le 26 octobre;
- Les mesures pour réduire le bruit occasionné par la musique au Club nautique lors des réceptions ; le contrat de location a été modifié et un dépôt est maintenant demandé;
- Une marge de crédit de 15 000.00\$ a été négociée avec notre institution bancaire;
- La cotisation des membres haussée à 100.00\$
- La modification au règlement de la descente à bateau : les invités des membres n'y ont plus accès afin de réduire le nombre d'embarcations sur le lac;
- Les discussions n'ont pas été complétées avec la Plage Camping Beau Soleil.

Le dossier environnement

D'entrée, différents événements ou actions posées concernant le dossier environnement sont relatés :

- Le 20 septembre 2007, constat de la présence de cyanobactéries. Un avis de la Santé publique a été expédié à tous les résidants par l'intermédiaire de la municipalité;
- L'APLSI s'est réinscrit au Réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDEP.
- Un comité conjoint Municipalité/APLSI a été formé pour faciliter les discussions avec la municipalité : Denis Gingras, Jacquelin Génois et le directeur du service d'Urbanisme, Pierre Désy représentent la municipalité et Marcel Paré, Pierre Asselin et Michel Fleury représentent l'APLSI;
- Le comité environnement de l'APLSI est formé de Pierre Asselin, Alain Bardenet, Lucie Coulombe, Michel Fleury et Jean Pierre Thiffault. Pierre Gourdeau, Diane Myrand et Luc Proulx se sont joints au comité en cours d'année;

- Le comité descente à bateau et de contrôle des embarcations était formé de Pierre Asselin, Jean Guy Bernier, Lucie Coulombe et Marcel Paré;
- Le nettoyage des tributaires a été complété sous la coordination de Florent Laberge. La municipalité a été mise à contribution pour apporter des correctifs à deux d'entre eux.
- A notre demande et suite au dépôt des résultats de la diagnose, la municipalité a accepté, lors de sa réunion du conseil municipal du 7 avril de considérer la possibilité d'adopter des règlements pour assurer la renaturalisation des rives, la vidange périodique des fosses septiques et le contrôle des embarcations.

Activités inscrites au programme 2008 en environnement :

1.- Programme de renaturalisation :

Une subvention de 11 000.00\$ de la municipalité a permis de retenir les services professionnels de la CAPSA pour soutenir le programme et les activités de l'APLSI. L'APLSI a consenti un budget de 5 700.00\$ pour la réalisation des activités 2008 dont 3 000.00\$ ont permis de consentir des rabais pour les membres qui ont fait l'acquisition de plants.

Résultats :

- Une centaine de personnes ont participé à la rencontre d'information du 24 mai;
- 4300 plants ont été distribués à 62 résidents les 14 et 21 juin;
- 420 plants de saules arctiques restent à être distribués de notre première commande.
- La prochaine distribution est prévue le 30 août prochain. Des plants dans des pots de 1 gallon seront alors disponibles au coût de 4.00\$. Environ 300 plants ont à ce jour été réservés.
- 12 000 plants avaient été réservés pour 2008. Nous réussissons à distribuer 5800 plants, environ.

2.-Les réunions d'information :

Les réunions d'information sur le bilan de santé du lac Sept-Îles tenues les 26 et 29 juin 2008 ont regroupé près de 30 personnes. Celle tenue le 6 juillet à propos des fosses septiques a intéressé 25 participants.

Constat :

Les résultats de la diagnose qui ne dégagent pas de conclusions alarmantes bien que nécessitant des actions concrètes pour protéger notre plan d'eau, l'absence d'un discours alarmant dans les médias concernant les cyanobactéries, le mauvais temps, la diffusion des résultats de la diagnose suite à la conférence d'information tenue le 22 avril et la publication d'un résumé des conclusions expédiées aux membres lors de l'envoi pour le renouvellement de la carte de membre de l'APLSI sont autant de raisons qui peuvent expliquer le faible taux de participation aux rencontres.

3.- Réunion sur la sécurité nautique et le code d'éthique :

Cette réunion tenue le 3 août a regroupé une trentaine de participants. Elle a été l'occasion d'échanger sur les raisons qui ont motivé l'adoption du code et les améliorations à y apporter. Il a été suggéré que l'on prenne les moyens pour que tous les conducteurs d'embarcations en prennent connaissance.

À propos du dossier environnement, même si le discours est moins alarmiste, tous les membres du Bureau de direction conviennent qu'il faut poursuivre les efforts pour protéger notre lac rendu au début de sa deuxième phase de vieillissement dite mésomorphe.

À la fin de la présentation du rapport du Bureau de direction, Denis Cayer annonce à l'assemblée qu'il a remis sa démission à titre de président de l'APLSI et de membre du Bureau de direction. L'assemblée déplore son départ et le remercie pour les services rendus.

6.- Rapport et acceptation des états financiers 2007

Les états financiers au 31 décembre 2007 ont été remis aux participants lors de l'inscription. Le président remercie Jacques Proulx qui a accepté bénévolement d'analyser les résultats financiers et de préparer leur présentation. Il souligne également le travail réalisé par notre trésorière, Anne St-Gelais.

En l'absence de Jacques Proulx et de Anne St- Gelais, Denis Cayer indique à l'assemblée que les revenus du fonds d'administration générale totalisent 101 535.00\$ et les dépenses 97 262.00\$ laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 4 265.00\$ comparativement à 12 320.00\$ en 2006.

Les principales sources de revenus sont la cotisation des membres, l'opération du bar et la vente de produits pétroliers. Au 31 décembre 2007, les surplus accumulés totalisent 45 762.00\$ et la valeur des immobilisations est établie à 291 076.00\$. Il indique que les surplus accumulés ont diminué étant donné, entre autres, que les quais ont été remplacés représentant un montant de près de 18 000.00\$

Le comité de vérification a déposé en date du 21 juillet 2008 son rapport de vérification. Le rapport, joint aux états financiers, indique que les états financiers reflètent bien les différents rapports des transactions et des opérations ainsi que la valeur de l'Association. Le comité souligne que les remarques émises par le passé ont généré des corrections significatives et les membres du comité s'en disent satisfaits.

Il est mentionné à l'assemblée que la vérification 2007 a été effectuée par Paul H Desrochers et Gilles Hardy et André Martin.

Suite aux discussions et aux commentaires du comité de surveillance, l'acceptation des états financiers au 31 décembre 2007 tels que présentés est proposée par André Julien appuyée par Marcel Goulet.

Résolu à l'unanimité.

8.- Rapport du comité de vérification

Paul H.Desrochers, au nom du comité de surveillance, mentionne à l'assemblée que les livres de la corporation sont tenues selon les règles de l'art, que les contrôles ajoutés au cours des dernières

années vont au-delà des attentes et que les décisions prises par le Bureau de direction sont toutes relatées dans les procès verbaux.

Concernant les contrôles financiers, le comité s'interroge sur les exigences que cette rigueur impose. Sans critiquer le travail fait, mais afin de ne pas décourager de nouveaux membres qui voudraient s'impliquer, il suggère de réfléchir à la possibilité de modifier certaines pratiques de contrôle par des moyens qui pourraient être tout aussi efficaces sans pour autant être aussi exigeant. Les concernés par les moyens de contrôle en place rassurent le comité de surveillance. À leurs dires, une fois que le système mis en place, les contrôles ne sont pas si contraignants qu'ils ne le laissent paraître.

Dans un autre ordre d'idées, le comité suggère lorsque qu'un contrat est octroyé suite à un appel se soumissions, que l'on explique le pourquoi du choix si l'on a pas choisi le plus bas soumissionnaire.

Enfin il adresse des félicitations à Anne St-Gelais, trésorière ainsi qu'aux membres du Bureau de direction pour le travail accompli et la rigueur apportée au contrôle des finances de la corporation.

L'acceptation du rapport du comité de surveillance est proposée par Yves Fournier appuyée par Jean-Claude Gingras.

Résolu à l'unanimité

8.- Nomination des membres du comité de surveillance pour l'exercice 2007

Paul H Desrochers, Gilles Hardy et André Martin acceptent de poursuivre leur travail pour la prochaine année.

Antoine Lacoursière appuyé par Bernard Montpetit, propose que le comité de vérification pour l'année financière 2008 soit formé de Paul H. Desrochers, Gilles Hardy et André Martin.

Résolu à l'unanimité

9.- Ajournement de l'assemblée générale

Afin de permettre la tenue de l'assemblée générale spéciale, il est proposé par Jacques A Bilodeau appuyé par Jean-Guy Bernier d'ajourner la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Résolu à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

9. a) Ouverture de l'assemblée générale spéciale :

Denis Cayer, président de l'assemblée, rappelle que l'assemblée générale spéciale a été convoquée par courrier postal le 25 juillet 2008. Cette convocation faisait suite à la décision du Bureau de direction du 13 juillet 2008 et précisait que le but de la tenue de l'assemblée générale spéciale était d'approuver le règlement spécial « A » adopté par les administrateurs se rapportant à un règlement général d'emprunt et la modification à l'article 56 de nos règlements généraux concernant la disposition des biens advenant la dissolution de l'APLSI inc. tel qu'adopté également par les administrateurs.

Le texte du règlement général d'emprunt et celui modifiant l'article 56- Disposition des biens adoptés à l'unanimité par le Bureau de direction lors d'une réunion tenue le 4 août 2008 ont été remis aux membres participants à l'assemblée lors de l'inscription.

Enfin, il rappelle à l'assemblée que 60 membres en règle ont signé le registre des présences. Puisque la présence de 25 membres est requise pour établir le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée générale spéciale, il déclare celle-ci officiellement ouverte.

9.b) Ratification du règlement général d'emprunt :

Michel Fleury rappelle que dans le cadre d'une consultation sur nos règlements généraux avant de rencontrer la municipalité le 10 juillet pour discuter des conditions que la municipalité exigerait pour cautionner l'Association advenant que celle-ci doive emprunter, Bernard Perron notaire et membre de l'APLSI nous a fait remarquer que nous n'avions pas de règlement donnant aux administrateurs le pouvoir d'emprunter.

Par la suite il procède à la lecture du règlement spécial « A », comme étant un règlement général d'emprunt adopté par les administrateurs de la corporation lors de la tenue d'une réunion du Bureau de direction tenue le 4 août 2008 :

RÈGLEMENT SPÉCIAL « A » :

- 1.- En plus des pouvoirs conférés aux administrateurs par les statuts et sans restreindre la portée des pouvoirs conférés aux administrateurs par les articles 77 et 123.6 de la *Loi sur les compagnies*, les administrateurs peuvent, lorsqu'ils le jugent opportun, et sans avoir à obtenir l'autorisation des membres:
 - a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
 - b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables; et
 - c) hypothéquer les biens ou autrement grever d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.
- 2.- Aucune disposition ne limite ni ne restreint le pouvoir d'emprunt de la corporation sur lettre de change ou billet à ordre fait, tiré, accepté ou endossé par ou au nom de la corporation.
- 3.- Les administrateurs peuvent, par résolution, déléguer les pouvoirs conférés par le paragraphe 1
ci-avant à un administrateur, à un comité exécutif, à un comité du conseil d'administration ou à un dirigeant de la corporation.

4.- Les pouvoirs conférés par les présentes sont présumés l'être à titre supplétif à, et non en guise de substitution de, tout pouvoir d'emprunt possédé par les administrateurs ou par les dirigeants de la corporation autrement que par un règlement d'emprunt.

L'assemblée est par la suite invitée à ratifier le règlement spécial « A ». Des participants sont d'avis que le pouvoir d'emprunter devrait être limité à un montant déterminé précisé dans le règlement. Il est rappelé que l'assemblée générale spéciale doit ratifier le règlement spécial « A » tel qu'adopté par le Bureau de direction ou le rejeter. L'accord des deux tiers des membres présents à l'assemblée générale spéciale est requis pour entériner le règlement.

Après discussions, il est suggéré que l'assemblée générale annuelle, lors de sa reprise, détermine par une résolution un montant maximum à emprunter pour la prochaine année. Cette suggestion rencontre l'assentiment des participants.

Il est donc proposé par Jacques A Bilodeau appuyé par Gaston Légaré d'approuver et de ratifier le règlement spécial « A » sus mentionné, tel qu'adopté par les administrateurs et d'autoriser la personne occupant le poste de président et/ou secrétaire de la corporation à signer ledit règlement et de lui donner instruction de ce faire.

Le vote est appelé sur la proposition. Cinquante-deux membres (52) se prononcent pour et huit membres (8) se prononcent contre.

La proposition est adoptée à la majorité.

9. c) Ratification de la modification à l'article 56 des règlements généraux :

Michel Fleury confirme l'accord de la municipalité pour cautionner un emprunt si l'APLSI doit emprunter. Suite à l'avis du contentieux de la municipalité, les conditions que devra respecter l'APLSI liées au cautionnement seront précisées dans l'éventuel contrat avec l'Institution bancaire prêteuse. Il rappelle que contrairement à ce qui a été dit auparavant, l'APLSI n'a pas à modifier sa charte comme il en avait été question dans des échanges antérieurs.

Toutefois, advenant la dissolution de l'APLSI, la municipalité a demandé d'être considérée par l'éventuelle assemblée de dissolution au même titre qu'un organisme qui poursuit les mêmes objectifs que notre corporation. Le Bureau de direction a donc considéré cette demande et a adopté à l'unanimité, lors de sa réunion du 4 août dernier la résolution suivante :

« D'abroger purement et simplement l'article 56 des règlements généraux de la corporation et de remplacer les dispositions de cet article par les suivantes:

Article 56 – Dispositions de biens

Dans l'éventualité de la dissolution ou la liquidation de la corporation, tout le reliquat de ses biens une fois ses dettes acquittées, sera distribuée à un ou plusieurs organismes au Canada qui poursuivent des objets analogues ou similaires à la corporation ou à la municipalité de la Ville de Saint-Raymond. Le choix et toute décision à cet effet seront

pris par les membres lors d'une assemblée générale spéciale convoquée et tenue à cet effet. »

Après échanges et discussions, il est proposé par Alain Bardenet, appuyé par Claude Duplain d'approuver et de ratifier la modification aux règlements généraux susmentionnés, telle qu'adoptée par les administrateurs et d'autoriser la personne occupant le poste de président et/ou secrétaire de la corporation à signer ledit règlement et de lui donner instruction de ce faire.

Le vote est appelé sur la proposition. Cinquante-neuf membres (59) se prononcent pour et un membre (1) se prononce contre.

La proposition est adoptée à la majorité.

9.d) Levée de l'assemblée générale spéciale :

La levée de l'assemblée générale spéciale et la reprise de l'assemblée générale annuelle sont proposées par Yves-Jean Fournier appuyées par Jacques Plamondon.

Résolu à l'unanimité

10.- Reprise de l'assemblée générale annuelle

Limite au pouvoir d'emprunter :

Afin de donner suite aux discussions de l'assemblée générale spéciale concernant le pouvoir d'emprunt consenti aux administrateurs, il est proposé par Albert Allard appuyé par René Cloutier de limiter le pouvoir d'emprunt du Bureau de direction de l'APLSI à 150,000.00\$ pour la prochaine année.

Résolu à l'unanimité

11.- Quittance des directeurs pour les gestes posés

Sur une proposition de André Martin, appuyée par Magella Leclerc, quittance est donnée aux membres du Bureau de direction pour toutes les décisions prises et pour tous les gestes posés au cours de la dernière année. Des félicitations et des remerciements sont également adressés aux membres du Bureau de direction et à son président pour le travail accompli.

Résolu à l'unanimité

12.- Recrutement 2008

Jacques A Bilodeau, 1^{er} vice-président et responsable du recrutement, informe l'assemblée que 387 cartes de membres ont été émises à ce jour en 2008. Les membres 2008 ont contribué au

fonds d'ensemencement un montant de 3220.00\$ et au fond d'immobilisation 3030.00\$. Afin de recruter un maximum de membres, 460 invitations à devenir membre de l'APLSI ont été expédiées aux résidents du lac en début d'année.

13.- Questions, commentaires et suggestions

- a) Embarcations : Un participant à l'assemblée demande s'il est possible de réglementer les embarcations motorisées qui utilisent le lac Sept-Îles, par exemple les embarcations qui produisent des vagues démesurées et qui occasionnent des dommages aux quais et à l'environnement du lac. Il est effectivement possible pour la Garde côtière canadienne d'adopter des règlements adaptés à chaque plan d'eau. Toutefois, le processus d'adoption d'un tel règlement est long et les propositions de règlement doivent faire l'objet d'une consultation publique en impliquant la municipalité et une majorité claire doit être dégagée. Pour l'instant, le choix de l'APLSI est de procéder par la sensibilisation et l'information qui se traduit par l'adoption d'un code d'éthique pour les propriétaires d'embarcation motorisée. Une rencontre regroupant une trentaine de personnes a eu lieu le 3 août dernier. Des suggestions constructives ont été proposées à cette occasion.
- b) Liste des membres : Un participant suggère que la liste des membres de l'APLSI soit distribuée à titre de bottin pour les résidents du lac par exemple. Pour des questions de confidentialités édictées, entre autres, par la Loi d'accès à l'information, le Bureau de direction a décidé, il y a déjà quelques années de ne plus rendre publique la liste des membres.
- c) Investissements de l'APLSI en environnement : Au cours de la dernière année, afin de répondre à la question soulevée par un membre, l'APLSI a investi 43 000.00\$ pour rendre conforme ses installations septiques, se doter d'une source d'eau potable permanente, planter plus de 250 plants sur la propriété du Club nautique et mis à la disposition du Comité environnement 5 500.00\$ pour soutenir le programme d'activités 2008.

14.- Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Sur une proposition de Jean-Guy Bernier appuyée par Roland Dion, Gilles Hardy est proposé comme président d'élection et Jean-Claude Gingras comme secrétaire.

Résolu à l'unanimité

15.- Élection des directeurs

Le président d'élection informe d'abord que, selon les règlements de l'Association, les sièges en élection cette année portent les numéros impairs. Le mandat est de deux ans. Le siège no.2 est par contre à combler pour un an suite à la démission de Denis Cayer.

Il vérifie ensuite si les directeurs et directrices occupant les sièges impairs désirent renouveler leur mandat pour les deux prochaines années. Ce tour de table permet de constater que Jacques A Bilodeau, Alain Bardenet, Jean-Guy Bernier, Ginette Charrette, même si elle est absente, et Michel Fleury désirent se représenter.

Gilles Hardy procède par la suite à la mise en candidature et à l'élection. Les résultats sont les suivants :

No siège	Candidat	Proposeur	Secondeur	Acceptation
1	Henriette Cayer	Marcel Paré	Lucie Coulombe	Oui
2	Jacques Plamondon	Jacques A Bilodeau	Denis Cayer	Oui
3	Jacques A. Bilodeau	Gaston Légaré	Alain Bardenet	Oui
5	Alain Bardenet	Denis Cayer	Jacques A. Bilodeau	Oui
7	Lucie Tremblay	Denis Cayer	René Mainville	Oui
9	Gaston Légaré	Antoine Lacoursière	Marcel Paré	Non
	Jean-Guy Ouellet	Noël Lefrançois	Monique Gingras	Non
	Georges E. Paradis	Gaston Légaré	Lucien Goulet	Oui
11	Jean-Guy Bernier	Jacques A Bilodeau	Henriette Cayer	Oui
13	Ginette Charette	Jacques A Bilodeau	Paul H. Desrochers	Oui
15	Michel Fleury	Lucien Goulet	Roland Dion	Oui
17	Vincent Caron	Jean-Guy Bernier	Lucie Coulombe	Oui

Comme aucun autre candidat n'est proposé, le président d'élection met fin à la mise en candidature et déclare élus mesdames Henriette Cayer, Lucie Tremblay et Ginette Charette ainsi que messieurs Jacques Plamondon, Jacques A Bilodeau, Alain Bardenet, Georges E. Paradis, Jean-Guy Bernier, Michel Fleury et Vincent Caron.

16.- Clôture de l'assemblée

Comme tous les sujets à l'ordre du jour ont été discutés, la clôture de l'assemblée est proposée par Lucie Coulombe appuyée par Jacques Proulx

Résolu à l'unanimité

Les administrateurs sont invités à participer à la première réunion du nouveau Bureau de direction afin de procéder à l'élection des officiers de la Corporation.

Michel Fleury,
Secrétaire de l'assemblée

